



Problème de coefficient crm

Par **freust_old**, le **23/10/2007 à 20:53**

Bonjour,rrnrn Je suis tombé sur votre site grâce à une recherche sur Google et j'en suis bien ravis !rrnrn En effet, je suis confronté à un soucis qui ne se résolve pas... je m'explique...
Disons que j'ai souscrit à l'assurance X pour un temps donné puis un jour j'ai décidé de changer pour l'assurance Y.
rrnrn Cette assurance Y prend en compte, lors de la signature du contrat, un CRM de 0.85 comme lui avait fourni mon assurance X lors de ma résiliation, puis 2 mois après m'envoie un courrier avec une modification du contrat avec CRM à 0.90 (+0.5 par rapport au contrat). Je ne comprends pas cette augmentation, n'ayant eu aucun sinistre. L'assurance actuelle ne veut rien faire et dis que c'est l'AGIRA qui lui a fourni ce coefficient.
rrnrnMa première question est de savoir s'il ya un moyen de savoir ce qui s'est passé lors de mon changement d'assureur ? Contacter l'AGIRA ? SI oui, comment ?
rrnrnrnrnEnsuite (et oui...),rrnrn J'ai résilié il y a peu à cette assurance Y prétextant une perte d'emploi (ce qui est vrai, envoi des justificatifs à l'assureur...) et me suis assuré à une assurance Z qui faisait des prix moins cher que l'assurance Y.
rrnrn L'assurance Y me reproche ceci dans une lettre qui dit, je cite rnrn« ...celui-ci ayant fait l'objet d'une résiliation au 26.10.2006 au motif « perte d'emploi » alors que parallèlement vous vous assuriez chez l'assurance Z au mépris des règles édictées par le Code des Assurances. Nous nous permettons de vous rappeler que les motifs de résiliation, hors échéance principale, sont fixés par le Code des Assurances.... »rrnrn Sachant que j'ai fourni un justificatif de cette perte d'emploi, ceci n'est-il pas une accusation de mensonge ? Ont-il le droit d'écrire cela ? Je veux dire... ai-je eu tort ?
rrnrn Merci de toute l'aide que vous m'apporterez à la suite de ce courrier.
rrnrn Cordialement,rrnrnBJ